

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 53 - Juillet 2024



Au sommaire

Le GDS vous souhaite un bel été et reste présent pour vous.

Peste Porcine Africaine : Des cas en Allemagne et en Italie.

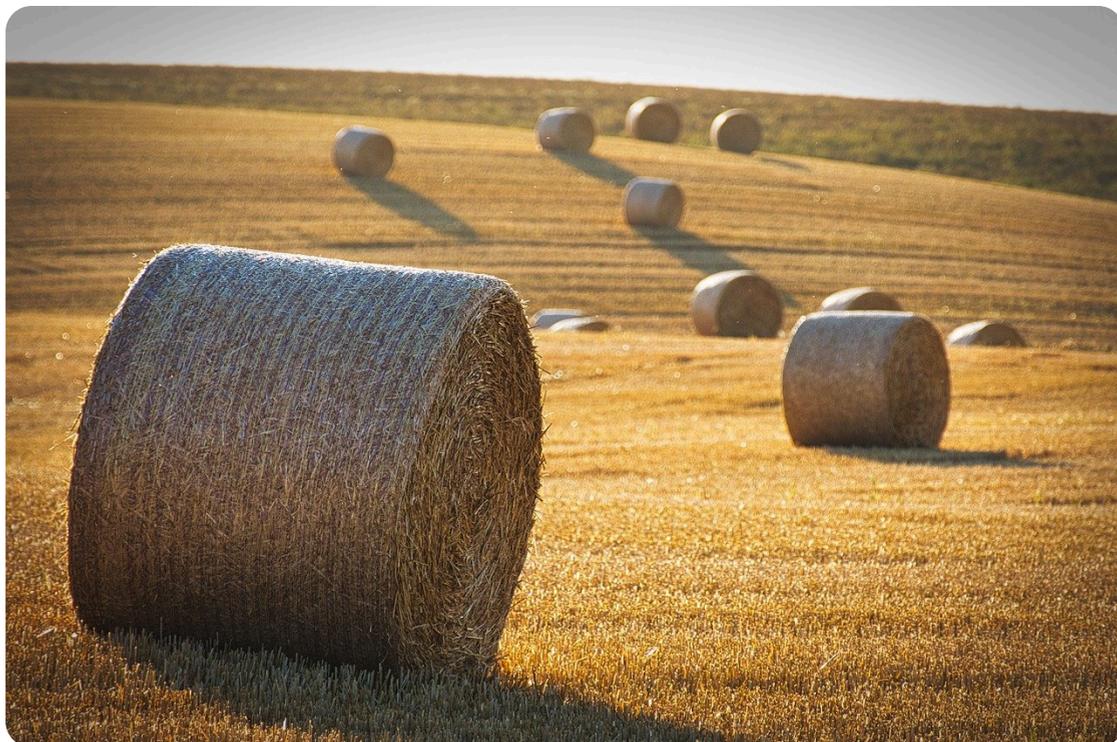
Bilan de la campagne de prophylaxie

Frelon Asiatique : Début de destruction des nids.

Eleveurs de petits ruminants : Les cotisations ont été envoyées.

Farago : Connaissez-vous notre service de désinsectisation ?

Le GDS vous souhaite un bel été



L'été est toujours une période où vos journées sont longues et où il faut parfois courir contre la montre pour rentrer les moissons avant la pluie.

Si nous ne pouvons pas agir sur la météo, **le GDS reste ouvert tout l'été** et joignable par mail et téléphone :

GDS de l'Isère

145 espace 3 fontaines

38 140 RIVES

09 74 50 85 85

gds38@reseaugds.com

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h et le site du GDS est ouvert de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Attention, **fermeture exceptionnelle le vendredi 16 août** (fermeture du mercredi 14 au soir au dimanche 18 août).

Vous pouvez venir nous rencontrer lors :

- du **concours départemental à Lans en Vercors**, nous aurons un stand les 24 et 25 août (et nous serons présent le 23 août pour l'arrivée des animaux).
- de la **Foire de Beaucroissant**, sous le chapiteau des Charolais les 13 et 14 septembre.

Peste Porcine Africaine : des cas en Allemagne et en Italie



La peste porcine en quelques mots

La Peste Porcine Africaine est une **maladie très contagieuse** provoquée par un virus très résistant (notamment dans la charcuterie).

Sans danger pour l'Homme, **elle ne touche que les suidés** (sangliers et cochons dans nos contrées) et est **classée maladie ADE** dans la Loi de Santé Animale (le texte européen qui uniformise les actions nationales contre les maladies des animaux de rente) : cela signifie qu'elle est normalement absente d'Europe et doit être éradiquée immédiatement.

Sans vaccin, la seule façon de s'en prémunir est de respecter des règles de biosécurité et d'informer la population qui peut faire progresser la maladie en important de la charcuterie.

Elle provoque de la mortalité en élevage de suidés après une forte fièvre.

Des cas chez nos voisins

Des cas sont présents en **Italie** en Ligurie, à seulement 80 km de la frontière française. Depuis le début 2024, 1 006 cas ont été détectés dans la faune sauvage en Italie.

Des cas ont également été détectés en **Allemagne** mi juin au Sud-Ouest de Francfort à 100 km de la frontière. Depuis janvier 2024, ce sont 146 foyers sauvages et un élevage atteint en Allemagne.

En Europe, au total en 2024, il y a eu 3 527 recensements de foyers sauvages et 257 cas domestiques (en élevage).

Pour en savoir plus...

N'hésitez pas à aller sur le site de la plateforme ESA. Chaque mardi, un rapport est édité sur tous les nouveaux cas nationaux et internationaux des maladies réglementées :

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale->

Article du site du GDS sur la peste porcine

Bilan de la campagne de prophylaxie



La campagne de prophylaxie bovine s'est terminée le 30 avril et a été officiellement clôturée le 27 juin.

Celle des petits ruminants s'est terminée le 31 mai et celle des porcs se poursuit jusqu'au 31 décembre.

Pour les élevages bovins :

- 1611 interventions ont été validées.
- 44 sont en non conformité administrative et ont donné lieu à des suspensions (bovins sortis non notifiés, prophylaxie non réalisée, partielle ou hors délai) conformément au cahier des charges.
- 196 interventions ont été annulées pour absence d'animaux, atelier fermé durant la campagne ou pas de bovin éligible.

Pour les ateliers allaitants, les laitiers suivis sur le sang (car transformation intégrale ou non indemnes d'IBR), le GDS édite les DAP (les étiquettes qui sont ensuite collées sur les tubes de sang par le vétérinaire) et ces DAP nous reviennent ensuite du laboratoire. La photo ci-dessus montre l'ensemble des DAP traitées par nos équipes pour la campagne 2023-2024.

Pour les élevages de petits ruminants, la prophylaxie n'a lieu que tous les 3 ans une fois la qualification indemne de brucellose acquise sauf pour les élevages transhumant hors Isère.

Sur les 774 interventions prévues cet hiver,

- seuls 492 ateliers ont réalisé leur prophylaxie,
- 98 ont été annulées (pas d'animaux)
- et 184 auraient dû la faire et ne l'ont pas faite. Leur dossier a été transmis à la DDPP.

Frelon asiatique : la destruction des nids commence

La saison de destruction du frelon asiatique commence. Cet insecte est un véritable fléau pour l'écologie : une colonie peut ingérer 15 kg d'insectes en une saison en plus du risque de piqûres qu'il engendre.

Les reines fondatrices font d'abord un **nid primaire**, un petit nid au printemps pour démarrer la colonie, puis aux premières grosses chaleurs, la colonie déménage dans un **nid secondaire**. Durant tout l'été, la colonie emmagasine des réserves et en fin de saison, des mâles et futures fondatrices sont produits. Celles-ci sont fécondées avant qu'elles n'aillent se réfugier pour l'hiver. C'est pour cela que la destruction des nids s'arrêtent début novembre : le nid sera de toute façon détruit pendant l'hiver, les futures fondatrices sont déjà parties "hiberner".

2 actions sont menées en Isère pour lutter contre le frelon asiatique : le piégeage des fondatrices au printemps et la destruction des nids durant l'été et l'automne.

Comment déclarer un nid ?





Si vous observez un nid de frelons asiatiques, sur votre terrain ou sur un terrain public, vous pouvez signaler le nid de frelon via la plateforme dédiée. **Attention, vous devez avoir une photo du nid pour pouvoir faire la déclaration.**

Je veux signaler un nid

La plateforme vous demande des informations sur vous puis sur le nid. Il sera validé par un animateur régional et un désinsectiseur sera ensuite attribué au nid par notre animateur départemental en fonction de la hauteur du nid et de sa localisation.

Quelle est la prise en charge ?



Pour la première année, toutes les com'coms ont signé une convention afin de prendre en charge la moitié du montant de la destruction des nids.

L'autre moitié de la destruction des nids est prise en charge par le Conseil Départemental de l'Isère.

Nous tenons à remercier ces partenaires car en 2023, **plus de 1 600 nids ont été détruits**, grâce à 94 184 € des com'coms et 71 948 € du Conseil Départemental.

Quand ces fonds sont épuisés, une partie ou la totalité de la destruction du nid est à la charge du propriétaire du terrain / de la personne qui déclare.



Petits ruminants : les cotisations ont été envoyées



Les cotisations des détenteurs de petits ruminants ont été envoyées en juillet.

Pour rappel la cotisation vous permet de bénéficier de :

- **tarifs négociés au LVD 38**
- la réalisation gratuite sur demande de **statuts sanitaires** lors de la prophylaxie (si + de 20 reproducteurs)
- **plan OSCAR** lors d'avortements en série (avec prise en charge de 50 % des analyses)
- **l'utilisation du matériel en commun** dans chaque canton
- **la gestion gratuite des déchets de soins** (bac MNU pour les Médicaments Non Utilisés et les DASRI pour les piquants et tranchants)

Pour rappel, les sections ovines et caprines sont à la recherche de représentants motivés et dynamiques afin de multiplier les actions mises en place pour ces filières : cage de contention ? cage de retournement ? mise en place d'une caisse coup dur ?

Si vous avez des questions sur votre appel de cotisation, n'hésitez pas à nous contacter au 09 74 50 85 85 ou par mail à gds38@reseaugds.com.



Isère

Votre expert en hygiène

Pour une intervention professionnelle et rapide,
contactez-nous !

Maison de l'Élevage
145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES
09 74 50 85 85 (choix n°3)
farago38@faragofrance.fr
www.farago38.fr



Dératisation



Qualité de l'eau



Désinsectisation



Décapage/Désinfection

DESINSECTISATION

FARAGO, VOTRE EXPERT EN HYGIÈNE



NUISANCES

- Protéger des piqûres
- Éviter l'obstruction des conduits de ventilation
- Transmission de germes pathogènes
- Souillure des denrées stockées et des aliments
- Dégradation des matériaux et des machines

INTERVENTION

- Audit de vos locaux et évaluation du risque
- Identification des insectes
- Traitements ciblés des zones infestées
- Prévenir le développement des insectes
- Rapport d'intervention

SOLDÉS D'ÉTÉ



Jusqu'à

-30%



SUR UNE SÉLECTION D'ARTICLES



Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)